

Commune de Faverney



Compte rendu du conseil municipal.

Séance du 03 août 2009 à 19h15.

Présents : Mmes Lætitia BOUVRAT , Séverine DESPREZ, Amélie GARRET.
Mrs Claude ANTOINE Gérard BURNEY, Thierry DUBOIS, Daniel GEORGES,
Philippe HUBACHER, François LAURENT, Patrick POIRSON, et Christian RONJAT.

Absents excusés : Mme Denise RIGOULOT,
Mrs François GUEDIN et Jean-Charles REDOUTEY.

Secrétaire : Séverine DESPREZ.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Informations diverses.
- ⇒ Pandémie : Plan de Continuité des activités.
- ⇒ Communauté de Communes « La Saône Jolie »:délibération sur modification des statuts pour la protection et la mise en valeur de l'environnement + informations.
- ⇒ Assainissement : dégrèvement sur taxe..
- ⇒ D.P.U.
- ⇒ Cession de terrain et vente de bois au Département pour rectification virage RD 20.
- ⇒ Prêt atelier communal et ligne de trésorerie.
- ⇒ Réflexion sur immeuble en ruine : avis des Domaines.
- ⇒ Désignation de noms de rues.
- ⇒ Questions diverses

INFORMATIONS DIVERSES.

M. le Maire ouvre la séance en rappelant les rendez-vous à venir :

- réunion de la commission R.P.I le 13 août à 18h en Mairie.
- dans le cadre du 20^{ème} Festival International de Folklore qui se déroulera à Port-Sur-Saône du 10 au 16 août 2009, Faverney accueillera une troupe du Portugal, plus précisément de l'île de Madère le vendredi 14 août à 20h30.
- marche le 16 août organisée par l'association « Faverney, Patrimoine et Animation » suivie d'un repas. Les inscriptions sont en cours.
- fête hippique le 16 août à l'initiative du club Paddington en collaboration avec l'association Equi'Maras sur le site du Club Paddington. A cette occasion, Melle Webster, directrice du club recherche des lots pour remettre aux vainqueurs des différentes épreuves. Les membres du Conseil présents acceptent à l'unanimité que la Municipalité fournisse des coupes.
- 7^{ème} édition du rassemblement Hartley Custom Bike les 22 et 23 août à Port-Sur-Saône avec une ballade prévue le dimanche matin entre 10h et 12h30. Les véhicules passeront alors dans Faverney pour se rendre de Port d'Atelier à Mersuay.
- Foire à l'Ouillotte à Amance le dimanche 23 août.
- Dans la nuit de mercredi 29 au jeudi 30 juillet s'est déclaré un incendie au centre d'enfouissement. Les pompiers bénévoles du CPI sont intervenus et ont pu maîtriser l'incendie. De nouveau se pose la question des risques encourus par nos pompiers à intervenir sur une installation classée et ce, sans matériel particulier. M. le Maire se charge de transmettre ces inquiétudes aux autorités concernées et rappelle que cette démarche avait pourtant déjà été effectuée lors du premier feu survenu sur le site.

- M. le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de M. DUMONT, maire de Breurey-Les-Faverney, qui, au nom du Conseil Municipal et de la population remercie la Commune de Faverney pour avoir pu momentanément les approvisionner en eau. Les prélèvements effectués s'élèvent à 230 m³.
- Comme convenu, les travaux de bardage réalisés dans le gymnase sont terminés. M. le Maire explique qu'un courrier sera envoyé aux associations utilisant le gymnase ainsi qu'au collègue Louis Pergaud afin de les en informer et de leur demander de bien vouloir veiller au respect des règles d'utilisation du lieu.
- M. le Maire fait lecture d'un courrier de M. Geyer Franck domicilié à Port-D'Atelier. Ce dernier informe le Conseil Municipal de la création de sa propre entreprise pour des services à la personne qu'il propose aux particuliers mais aussi aux collectivités.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée en Mairie du rapport d'activité 2008 du Sytevom.
- Lors d'une séance précédente, les membres du Conseil avaient décidé de se rencontrer autour d'un séminaire le samedi 5 septembre 2009 afin d'aborder différentes problématiques (projet « Plus Belle La Ville », révision du P.L.U, plan de gestion des bois, contrat d'affermage avec la SAUR ...). Après discussion, il est décidé de reporter ce séminaire au samedi 3 octobre 2009.
- les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, d'ajouter un point à l'ordre du jour : renforcement réseau électrique.

PANDEMIE : PLAN DE CONTINUITE DES ACTIVITES.

M. le Maire fait lecture d'un courrier émanant de la Préfecture de Haute-Saône concernant une éventuelle pandémie de grippe H1N1, l'objectif étant d'assurer un fonctionnement des entreprises et de l'administration le plus proche possible des conditions normales le cas échéant. Le courrier s'accompagne d'un dossier « Plan de Continuité des Activités » qui doit être complété et retourné à la Préfecture dans les plus brefs délais. Il est rappelé que chaque membre du Conseil Municipal pourra être sollicité en cas de crise.

COMMUNAUTE DE COMMUNES.

M. le Maire donne la parole à M. Christian RONJAT, vice- président de la Communauté de Communes « Saône Jolie » :

Ce dernier explique que lors du Conseil Communautaire du 2 juillet 2009, il a été délibéré avec 39 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions une extension de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement » avec pour sujet la communication et l'études de faisabilité générales correspondant aux actions environnementales relatives à l'économie des énergies, de l'eau, à la préservation de la biodiversité, à la lutte contre les pollutions et au développement des énergies renouvelables.

Chacune des 17 Communes doit maintenant prendre délibération.

Les Membres du Conseil Municipal présents décident à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes « La Saône Jolie » présentée ci-dessus.

M. le Maire évoque une réunion qui s'est tenue le 23 juillet 2009 à Port-Sur-Saône avec le cabinet Bergeret, architecte du projet de construction de la micro crèche de Faverney. Le lancement de consultation des entreprises devrait avoir lieu début 2010.

M. le Maire rappelle qu'une réunion est prévue le 13 août 2009 avec le Département et la CAF afin de discuter du financement de la partie fonctionnement du projet.

ASSAINISSEMENT : DEGREVEMENT SUR SURCONSOMMATION.

M. le Maire explique qu'une délibération a été prise le 13 décembre 2007 concernant le dégrèvement sur la surconsommation d'eau potable liée à une fuite d'eau potable après compteur. Cette mesure ne s'appliquait pas au service assainissement.

Le prix du service assainissement ayant été largement révisé, il paraît logique aux membres du conseil municipal d'appliquer la même formule de dégrèvement qu'au service d'eau potable soit :

En cas de surconsommation liée à une fuite après compteur, la facturation de la partie assainissement est limitée sous réserve que :

- l'abonné présente une facture de réparation de la fuite d'eau,
- il n'y ait pas de faute ou de négligence manifeste de sa part,
- il n'ait pas bénéficié d'un tel dégrèvement au cours des 5 dernières années.

Il est alors appliqué la règle suivante :

Les abonnés domestiques, c'est-à-dire les personnes physiques titulaires d'un branchement muni d'un compteur de diamètre 15 à 25 mm pour leur consommation d'eau personnelle et familiale, ont droit à une tarification spéciale sur le service assainissement lorsque la consommation dépasse le double de leur consommation normale (moyenne des 3 dernières années). Dans ce cas, la Collectivité applique les dispositions suivantes pour la facturation :

- Jusqu'au double de la consommation normale de l'abonné, le tarif de la partie variable est appliqué à taux plein.
- Pour la part excédant le double de la consommation normale, mais inférieure à six fois celui-ci, le même tarif de la partie variable est multiplié par un coefficient égal à 0,3.
- Sur le volume excédant six fois la consommation normale, le dégrèvement sera total.

Cette mesure adoptée à l'unanimité du conseil municipal sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2010.

D.P.U.

Après examen, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente du bâtiment à usage de grange, propriété de monsieur JACQUEMIN Bernard et de son épouse Anne-Marie, née FISSON, en indivision avec mesdames JACQUEMIN Colette épouse JEANNIN, Jacquemin Marie épouse CUENOT et monsieur JACQUEMIN Dominique, située 6 rue du Général Rebillot, cadastrée sections AB N° 120, au profit de monsieur DESMICHT Gérard, domicilié 5 rue du Général Rebillot à Faverney (70160). Le montant de la vente s'élève à 5 000 euros.

M. François Laurent ne prend pas part au vote.

CESSION DE TERRAIN ET VENTE DE BOIS AU DEPARTEMENT POUR RECTIFICATION VIRAGE RD 20.

M. le Maire explique que le Conseil Général de la Haute- Saône a en projet la rectification d'un virage sur la RD 20 entre Amoncourt et Port d'Atelier.

Afin de permettre la réalisation des travaux, celui-ci demande à la commune de lui céder le terrain nécessaire à cette opération. A cet effet, le conseil municipal autorise le Maire à signer une autorisation préalable d'occupation du terrain, une promesse de vente de l'emprise nécessaire conformément au tableau ci-dessous, ainsi qu'une convention d'indemnisation pour perte d'arbre s'élevant à 5 532 €.

Superficie à acquérir (1)	Valeur vénale		A prélever dans les parcelles cadastrées			
	Unitaire	Totale	Section	N°	Lieu-dit	Superficie
1 800 m ²	0,15 €	270,00 €	F	863	Baslières	10 ha 19 a 80 ca
1 400 m ²	0,15 €	210,00 €	F	866	Baslières	1 ha 99 a 20 ca

(1) Pouvant être ajustées compte tenu de la superficie donnée du document d'arpentage

PRET ATELIER COMMUNAL ET LIGNE DE TRESORERIE.

Les membres du Conseil Municipal présents autorisent M. le Maire à entamer les démarches nécessaires auprès de différentes banques pour obtenir un taux bloqué pour l'emprunt finançant la construction du nouvel atelier communal ainsi qu'une ligne de trésorerie.

Les modalités plus précises de l'emprunt et de la ligne de trésorerie seront discutées lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

REFLEXION SUR IMMEUBLES EN RUINE/ AVIS DES DOMAINES.

Le bâtiment propriété de la famille Gainet situé au carrefour de la rue du général Détrie et de la rue du général Leclerc semble bientôt être disponible à la vente. Vu l'état de vétusté de cet immeuble situé au cœur du village le conseil municipal est appelé à réfléchir sur les possibilités d'aménagement pour un achat éventuel par la commune.

DESIGNATION DE NOMS DE RUES.

Le tableau de classement de la voirie a été revu et corrigé avec l'aide des services techniques de la DDEA par délibération en date du 21 juillet 2008. A cette occasion certaines rues ont été dénommées et classées. Afin de régulariser ces dénominations, le conseil municipal décide donc de donner les noms suivants :

NOM	LIEU
Impasse du Moulin	De la rue de l'Abbaye à l'arrière du « moulin Cachot »
Rue des Prés de la Croix	De la rue Sadi Carnot à l'ancien passage à niveau (maison Chervet)
Rue Malcause	De la rue Catinat à la rue des Ruaux au droit de la maison Guedin
Rue du Pont	De la rue du 14 Août 1944 à la prairie (desserte maison Bazin)
Rue de la Croix St-Marc	Départ du haut de la rue du gal Rébillot, desserte de la maison
Rue des Grande Bouteilles	Départ du chemin Prés Maras jusqu'à l'entrée du lotissement « des Grandes Bouteilles »
Rue de la Fontaine (Port d'Atelier)	Ancienne rue principale pour uniformiser avec la commune riveraine d'Amance
Rue de l'Usine (Port d'Atelier)	Depuis la rue de la Fontaine (vers l'église) jusqu'à la maison Deschaseaux
Rue des Baslières (Port d'Atelier)	Depuis la route d'Amoncourt au niveau la maison Ouahdya jusqu'à l'ancienne faisanderie.

RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE.

Conformément à la délibération du 29 juin 2009 concernant l'extension de la SA FAVERDIS SHOPI nécessitant un renforcement électrique du secteur du gymnase, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Général en vue de réaliser ces travaux de renforcement et M. le Maire a sollicité le magasin SHOPI pour une participation financière sur la part non subventionnable de l'opération.

Suite au courrier du 23 juillet dernier de M. Tisserand, gérant de la SAS FAVERDIS, les membres du Conseil Municipal présents décident à l'unanimité d'étudier dans un premier temps la mise en place d'un renforcement provisoire pour le 1^{er} septembre 2009, date d'ouverture du nouveau magasin et de rechercher une solution technique plus économique, réduisant le coût des travaux. L'enregistrement des puissances nécessaires au magasin et au gymnase pendant 6 mois à partir d'octobre 2009 est envisagé afin de mieux cibler les besoins en électricité du secteur.

QUESTIONS DIVERSES.

- M. le Maire fait lecture d'un courrier du cabinet d'expertise Etik, situé 49A, Chemin des Essarts l'Amour à Besançon (25 000). Leur expert explique que les murets qui avaient été endommagés lors de l'accident au bas de la Grande Rue le mardi 1^{er} juillet 2008, sont techniquement réparables et donc que leur remplacement n'est pas justifiable. Leur remise en état va donc devoir être effectuée.

- La société DIRECT- PRODUCT-FROMAGE COMTOIS ET AUTRES, située 4 rue de l'Industrie à Ronchamps souhaiterait pouvoir obtenir un emplacement sur le marché de Favorney. Les membres du Conseil Municipal présents décident à l'unanimité de répondre favorablement à cette requête.

- Lors de la séance du 9 février 2009, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable lors de l'enquête publique concernant la société EUROSERUM, située à Port-Sur-Saône, qui demandait l'extension de son plan d'épandage des boues résultant de son activité sur les zones VAR 2 et RED 5 dans la plaine alluviale de la Saône à Port d'Atelier.

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que, suite à l'enquête publique, Euroserum ne pourra pas étendre de boues sur les zones citées ci-dessus.
